

« Le gouvernement s'est engagé à assurer à la population des services sociaux et de santé de première ligne, de qualité et accessibles, sur tout le territoire québécois. Nous mettrons pour cela en place une centaine de groupes de médecine de famille au cours de l'année 2003, et 300 d'ici 2005. Pour la région de Laval, ce sont 5 autres groupes qui seront accrédités d'ici les prochains mois. En 2003, ce sont 1 000 médecins qui se seront constituées en GMF, ce qui va permettre à près de deux millions de nos concitoyens d'avoir accès à un médecin de famille », a fait valoir M. Legault.

L'urgence de la Cité de la santé

Le ministre d'État a aussi confirmé que les travaux de relocalisation, d'agrandissement et de réaménagement de l'urgence de la Cité de santé de Laval commenceront dans moins d'un an, pour se terminer à l'automne 2005.

« La confection des plans et devis définitifs pour ce projet d'envergure est déjà en cours. Des locaux neufs de plus de 8 150 mètres carrés seront construits, et il y aura réaménagement de locaux existants. Tout cela permettra à la population de Laval de profiter d'une urgence plus fonctionnelle et plus moderne. En outre, sa superficie sera presque triplée, et le nombre de civières augmentera de presque 25 pour cent », a expliqué le ministre.

Le coût total des travaux s'élève à 23 280 000 \$. Les locaux libérés à l'occasion de la relocalisation de l'urgence serviront à l'imagerie médicale et à l'endoscopie.

De plus, le ministre a rappelé que la région de Laval venait en outre de se voir attribuer une somme de 1 940 000 \$ pour résorber les listes d'attente. En effet, dans le cadre du plan *Pour faire les bons choix*, M. Legault a lancé en février un effort majeur afin de diminuer les délais d'attente pour différentes interventions médicales spécialisées. Pour la Cité de la santé, il s'agit notamment, des chirurgies pour les cataractes, de celles pour le remplacement d'un genou ou d'une hanche, ainsi que des chirurgies d'un jour et avec hospitalisation. « Nous maintenons notre engagement de ramener les délais d'attente à des niveaux acceptables au cours des douze prochains mois et celui d'assurer qu'il n'y aura plus de patients qui attendront plus que les délais maximums visés dans toutes les régions du Québec », a conclu M. Legault.

- 30 -

Pour renseignements : Anne Marcotte
Attachée de presse du ministre d'État
à la Santé et aux Services sociaux
(418) 266-7171